



Pétition de quartier

pour le maintien de la Mercerie historique de la Rue Raymond Losserand

Plus ancienne boutique de la Rue commerçante et plus ancienne mercerie de Paris

La situation de détresse vécue par Anne-Marie Dos Santos, mercière émérite et appréciée du quartier depuis 27 ans au 127 de la Rue Raymond Losserand, est désormais connue des services sociaux du 14^{ème} arrondissement, des riverains et des commerçants qui ont alerté les élus et leur administration.

Du fait des mesures coercitives et des actions en justice initiées par son bailleur privé des décisions d'expulsion sont en instance de lui être signifiées, avec pour effet de la mettre à proprement parler « à la rue » et de la laisser sans ressources.

À l'initiative de l'association des commerçants une délibération a eu lieu lors du dernier bureau élargi du Conseil de Quartier Pernety de l'année 2016, et décision a été prise d'écrire à la Maire d'arrondissement et à la Maire de Paris au nom du CQP pour les alerter sur cas d'Anne-Marie Dos Santos, sur la solidarité des habitants de son quartier et leur souhait :

- que les élus et l'administration prennent les dispositions et mesures requises, en procédure accélérée, pour attribuer à la mercière un logement social dans le quartier, de manière urgente et *prioritaire*, en sorte de la reloger, dans l'hypothèse de son expulsion.

- que la Mairie d'arrondissement, la Mairie de Paris, le ministère de la Culture, le ministère du Commerce et de l'Artisanat, la Région et leurs administrations respectives soutiennent activement, subventionnent et apportent les ressources nécessaires au plan de sauvetage de la mercière et de sa mercerie.

Ce plan consiste à assumer l'incapacité de l'activité commerciale de la mercerie à assurer un compte d'exploitation équilibré, et de pallier cette carence par une autre logique économique. Une logique d'intérêt public et social, reposant sur le modeste mais très emblématique projet porté par l'association « La Mercerie de Plaisance » (en cours de création).

Ce projet relevant de la « culture modeste » et populaire du quartier consiste à créer le "*plus petit musée de Paris*" (et sans doute de France) en lieu et place de La Mercerie actuelle. Un musée vivant du petit commerce, dans la rue des commerçants ;

un lieu de travail et de vie qui permettra une réinsertion sociale, raisonnée, solidaire et gratifiante « pour tous » de notre mercière *historique...* dans ses 20 mètres carrés.

Il est apparu qu'une structure associative était nécessaire à la réalisation concrète du « micro-musée

de la Mercerie Losserand », musée du petit commerce et lieu d'incarnation institué (et vivant) du patrimoine social, urbain et humain du quartier Pernety Plaisance. Cette association aura vocation, dans un premier temps à constituer l'indispensable structure juridique (sur le modèle d'une fondation muséale) du Micro-musée : payer le loyer et le salaire de la gardienne-mercière que pourront financer les divers organismes et institutions qui seront sollicités à ce titre .

Considérant le faible montant du loyer eu égard au contexte et aux circonstances liées au local comme au statut social du bailleur propriétaire : gros architecte parisien qui pourra

raisonnablement consentir une réduction de ses prétentions pour ces 20 m carrés (déjà protégés par le PLU) et qu'il s'agit donc de « sanctuariser »;

considérant la modestie des prétentions de la future « gardienne/mercière » du musée ;

considérant enfin que l'activité de mercerie "publique" complètera les ressources, à l'instar des boutiques de musée ;

il est jugé raisonnable d'attendre la couverture de ce modeste budget par sa mutualisation partagée par les diverses instances publiques évoquées plus haut, garantissant la logique économique, la faisabilité et la pérennité rationnelle du projet.

Les signataires de cette pétition soutiennent l'Association « La mercerie de plaisance » porteuse et garante de ce projet (statuts en annexe) et les diverses demandes de relogement , de mesures administratives conservatoires, de soutiens et de concours qu'il implique auprès des élus, de la mairie d'arrondissement, de l'Hôtel de Ville, de la région et des ministères de la Culture et du Commerce et de l'Artisanat.

